

**PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-
PRESIDENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE YENNE
- 13 AVRIL 2026 -**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire élus par les conseils municipaux des communes membres se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, sise 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sur la convocation qui leur a été adressée par le Président sortant, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 par renvoi de l'article 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Membres présents : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BELMONTE Fabienne, BLANCHIN Julien, BOIRON Laurence, CONTET Carole, COUTURIER Pierre-Anthony, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DANTIN Jean-Jacques, DARDEL Yoann, DUMOLLARD Guy, EJARQUE Sébastien, ETAIX Jean-Marc, GANDY Sandrine, GIROD Virginie, GOJON Christophe, HEBRARD Jean-François, JACQUET Patricia, LAMIRAL Stéphane, LEGAUT Coralia, MASSON Jean-Jacques, MOIROUD François, PERRAUD Laurent, PERRIAND Eric, RAPHOZ Yann, ROUX BOLLENGIER Maryline et VIAL BRUN-CAYTAN Alison

Absent ou excusé : PIQUET Jérôme

Pouvoirs : PIQUET Jérôme à DARDEL Yoann

La séance est ouverte sous la présidence de M. Guy DUMOLLARD, Président sortant, qui rappelle le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires constatés par arrêté préfectoral du 10 octobre 2025. Il donne lecture des délégués titulaires et suppléants de chaque commune adhérente et les déclare installés dans leur fonction.

M. Guy DUMOLLARD continue ensuite d'assurer la présidence de la séance, étant le doyen d'âge parmi les conseillers communautaires, en vue de l'élection du Président.

M. Guy DUMOLLARD fait l'appel des présents et constate les pouvoirs. Il déclare le quorum atteint.

Le conseil choisit pour secrétaire de séance Mme Patricia JACQUET

Deux assesseurs sont nommés : Julien BLANCHIN et Alison VIAL BRUN-CAYTAN

Le doyen d'âge explique que l'élection du Président se déroule au scrutin uninominal secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

ELECTION DU PRESIDENT

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin
Candidats :
- GIROD Virginie
<u>Après dépouillement, les résultats sont les suivants :</u>
Nombre de bulletins : 26
Bulletins blancs ou nuls : 3
Suffrages exprimés : 23
Majorité absolue ⁽¹⁾ : 12
Ont obtenu :
GIROD Virginie : 23 voix

Proclamation de l'élection de la Présidente :

Mme GIROD Virginie, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée Présidente et est installée.

Mme GIROD Virginie accepte d'exercer cette fonction.

La séance se poursuit sous la présidence de Mme GIROD Virginie, Présidente nouvellement élue.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Mme GIROD Virginie, nouvelle Présidente de la communauté de communes de Yenne, soumet au vote du conseil la détermination du nombre de vice-présidents à élire. Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents ne peut excéder 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

La communauté de communes de Yenne comptant 26 délégués communautaires, le nombre de vice-présidents s'établit donc à 6 membres (20 % de 26, arrondi à l'entier supérieur).

La Présidente évoque ensuite les différents délégations que les vice-présidents devront porter :

- 1/ Tourisme et économie
- 2/ Environnement, mobilité et déchets
- 3/ Affaires sociales
- 4/ Petite enfance, enfance et jeunesse
- 5/ Eau, SPANC, urbanisme, bâtiments et équipements communautaires
- 6/ Périscolaire, culture et transport scolaire



A la majorité des suffrages, le Bureau du conseil communautaire est composé du Président et des 6 vice-présidents.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Premier vice-président, en charge du tourisme et de l'économie

Premier tour de scrutin

Candidats :

MOIROUD François

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 26

Bulletins blancs ou nuls : 7

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue ⁽¹⁾ : 10

Ont obtenu :

MOIROUD François : 19 voix

Deuxième vice-président, en charge de l'environnement, de la mobilité et des déchets

Premier tour de scrutin

Candidats :

BOIRON Laurence

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 26

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 25

Majorité absolue ⁽¹⁾ : 13

Ont obtenu :

BOIRON Laurence : 25 voix

Troisième vice-président, en charge des affaires sociales

Premier tour de scrutin

Candidats :

DUMOLLARD Guy

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 26

Bulletins blancs ou nuls : 4

Suffrages exprimés : 22

Majorité absolue ⁽¹⁾ : 12

Ont obtenu :

DUMOLLARD Guy : 22 voix

Quatrième vice-président, en charge de la Petite enfance, l'enfance et la jeunesse

Premier tour de scrutin

Candidats :

COUTURIER SAINT-MAURICE Lauriane

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 26

Bulletins blancs ou nuls : 4

Suffrages exprimés : 22

Majorité absolue ⁽¹⁾ : 12

Ont obtenu :

COUTURIER SAINT-MAURICE Lauriane : 22 voix

Cinquième vice-président, en charge de l'Eau, du SPANC, de l'urbanisme, des bâtiments et équipements communautaires

Premier tour de scrutin

Candidats :

ETAIX Jean-Marc

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 26

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 24

Majorité absolue ⁽¹⁾ : 13

Ont obtenu :

ETAIX Jean-Marc : 24 voix



Sixième vice-président, en charge du Périscolaire, de la culture et du transport scolaire

Premier tour de scrutin

Candidats :

JACQUET Patricia

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 26

Bulletins blancs ou nuls : 5

Suffrages exprimés : 21

Majorité absolue ⁽¹⁾ : 11

Ont obtenu :

JACQUET Patricia : 21 voix

Proclamation de l'élection des 6 vice-présidents :

MOIROUD François, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Premier vice-président, et a été installé.

MOIROUD François a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

BOIRON Laurence, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Deuxième vice-présidente, et a été installée.

BOIRON Laurence a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

DUMOLLARD Guy, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Troisième vice-président, et a été installé.

DUMOLLARD Guy a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

COUTURIER SAINT-MAURICE Lauriane, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Quatrième vice-présidente, et a été installée.

COUTURIER SAINT-MAURICE Lauriane a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

ETAIX Jean-Marc, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Cinquième vice-président, et a été installé.

ETAIX Jean-Marc a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

JACQUET Patricia, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Sixième vice-présidente, et a été installée.

JACQUET Patricia a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

La Présidente fait lecture de la Charte à voix haute et rappelle les dispositions portant sur les conditions d'exercice du mandat de conseiller communautaire.

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Observations et réclamations

/

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Yenne, le 13 avril 2026

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 13 avril 2026 à 21h20 en deux exemplaires a été signé par le Président, le doyen d'âge du conseil, les assesseurs et le secrétaire de séance.

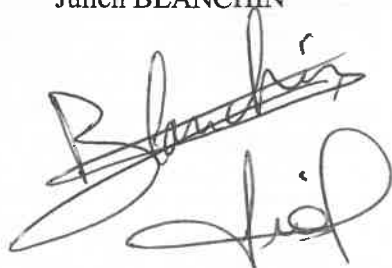
La Présidente,
Virginie GIROD



Le doyen d'âge du conseil,
Guy DUMOLLARD



Les assesseurs,
Alison VIAL BRUN-CAYTAN
Julien BLANCHIN



Le secrétaire de séance,
Patricia JACQUET

